

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 170 16 mars 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer

Ont collaboré à ce numéro :

Claude Bossy
Jean-Claude Crevoisier
Jean-Claude Favez
Henri Galland
Jean-Pierre Ghelfi
Yvette Jaggi

L'école à l'heure des choix politiques

Dans la plupart des cantons, l'école primaire et secondaire est engagée dans des réformes. A tel point que l'organisation cantonale de l'enseignement suisse est remis en cause. A l'ordre du jour, l'allongement de la durée de la scolarité obligatoire, la suppression de l'examen lors du passage au secondaire, l'harmonisation des programmes au niveau des premières années, l'ouverture sociale toujours plus large de l'enseignement supérieur, etc.

Une évolution bénéfique, générale, voire irréversible : la démocratisation de l'école passe d'abord par une réforme des structures scolaires. Cette première étape n'a pourtant pas résolu nombre de problèmes importants et l'origine sociale des élèves, par exemple, pèse toujours d'un bon poids sur leurs résultats scolaires. Ainsi dans les premières années du Cycle d'orientation à Genève, le taux de réussite demeure-t-il, pour les enfants de cadres et de professions libérales, deux fois plus élevé que pour les enfants de commerçants, d'artisans et de paysans, et trois fois plus élevé que pour les enfants d'ouvriers.

Les découvertes de la psychologie expérimentale ont permis de faire un pas de plus. Des champs d'action se sont imposés alors à l'attention : l'école infantine et les années qui la précèdent (où se forment et se développent les aptitudes qui réapparaissent plus tard dans les mécanismes les plus abstraits de la pensée), les méthodes d'enseignement, c'est-à-dire l'invention d'une pédagogie active centrée sur l'enfant et non sur la transmission du savoir, le travail de groupe où s'apprend la solidarité et non plus la rivalité. Les années 70 ont marqué, notamment dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, l'avènement de cette deuxième étape de la réforme scolaire. Une classe, une école-pilote, sinon l'ensemble du canton, sont le cadre de recherches qui s'attaquent maintenant aux moyens et au contenu de l'école, finalement à ses valeurs. Parfois un peu désorienté, le corps

enseignant, dans ses éléments actifs et progressistes, s'emploie vigoureusement à ce travail.

Se contentera-t-on de cet effort, comme on a pu se satisfaire du seul bouleversement des structures ? Multiplier les filières, affiner les possibilités de choix, adapter l'enseignement aux besoins et aux capacités, répond certes à la volonté de donner à chacun une réelle égalité des chances. En rester là, c'est ne pas tenir compte de deux facteurs fondamentaux :

— L'école « à la carte », un enseignement mieux adapté aux élèves, ne résoud pas le problème de tous ceux qui ne pourront gravir les filières de promotion et surtout n'abolit pas le rêve permanent de former une élite. Influencés par la hiérarchie sociale existante, les réformateurs songent et vouent tous leurs soins aux niveaux supérieurs de leur éventail (voir à Genève le sérieux apporté à la réforme du Collège et la désinvolture méprisante qui préside à la création de l'école dite de culture générale).

— L'école « à la carte », un enseignement mieux adapté aux élèves, doit tenir compte du fait que la société actuelle ne saurait se passer d'une sélection. Devant ce problème, chaque pays, chaque régime, réagit en fonction de son génie propre : par le système des concours en France et en Union soviétique, par une hiérarchie entre les facultés ou entre les universités en Suède ou aux Etats-Unis, et que l'on renforce déjà maintenant en introduisant un système de contingents, qui est une mesure politique.

Tenir compte de ces éléments, c'est admettre que des choix politiques, que certains croient pouvoir éluder, notamment dans le corps enseignant, demeurent inséparables d'une véritable réforme scolaire. Ce que nous souhaitons, c'est que ces choix politiques fassent l'objet d'une discussion et ne soient pas masqués par l'accent mis sur les sciences et les techniques de l'enseignement.

La Suisse, seul pays au monde, où l'effectif de main-d'œuvre non qualifiée a crû ces dernières années

	Nombre des élèves et étudiants considéré sous l'angle de leur demande de formation			Nombre des élèves et étudiants considéré sous l'angle des besoins en gens dotés d'une formation		
	1970	2000	Aug. en % 1970-2000	1970	2000	Aug. en % 1970-2000
1. Ecoles primaires (y compris les écoles primaires supérieures)	625 000	720 000	+ 15 %	625 000	720 000	+ 15 %
2. Ecoles secondaires et collèges inférieurs (y compris les classes finales, mais à l'exclusion des écoles primaires supérieures)	160 000	230 000	+ 44 %	160 000	230 000	+ 44 %
3. Formation professionnelle	129 000	150 000	+ 16 %	129 000	190 000	+ 47 %
4. Ecoles normales	11 000	13 500	+ 22 %	11 000	19 000	+ 65 %
5. Collèges supérieurs	66 000	86 000	+ 30 %	66 000	130 000	+ 100 %
6. Ecoles techniques	8 000	11 000 ¹	+ 38 %	8 000	20 000	+ 150 %
7. Ecoles supérieures d'économie et d'administration	(500)	8 500 ^{1 2}	—	(500)	10 000 ²	—
8. Hautes écoles	41 800	75 500	+ 80 %	41 800	85 000	+ 103 % ³

1 Moyenne des deux variantes établies
 2 Aucun taux d'accroissement n'a été calculé pour ces écoles, étant donné leur récente création
 3 Dans l'hypothèse d'un développement accru des écoles techniques et des écoles supérieures d'économie et d'administration

Publié sous le titre « Perspectives de l'éducation en Suisse » dans le Bulletin d'information du Conseil suisse de la science (1971/3), ce tableau fait partie d'une étude du professeur Francesco Kneschaurek, commandée par le Conseil fédéral en 1968. De tels chiffres appellent les commentaires suivants :

1. L'évolution de la demande de formation a été calculée sur la base de l'évolution démographique (rôle essentiel de la politique adoptée en ce qui

concerne l'immigration des étrangers et leur accès au marché du travail), des objectifs de l'Etat quant à l'accès des étrangers, au système national d'éducation, et des facteurs qui déterminent dans une large mesure les motivations des jeunes aux études.

2. Les besoins en personnes dotées d'une formation ne peuvent être évalués sur la seule base de considérations économiques; il y a lieu, et le tableau ci-dessus en tient compte, d'évaluer des be-

soins extra-économiques, tels que la nécessité de mesures tendant à promouvoir une aide efficace aux pays en voie de développement, à assurer la paix et à protéger l'environnement; de tels besoins seront d'autant plus grands que l'Etat et la société se montreront plus enclins à résoudre ces problèmes.

3. En ce qui concerne la formation professionnelle, l'auteur a été frappé de constater « que d'énormes besoins en travailleurs de toutes quali-

fications devraient être satisfaits pour combler le retard qui s'est accumulé ». Des chiffres éloquentes qui concernent 1960; à cette époque :

- 46 % de la population active n'avaient fréquenté que l'école primaire;
- 62 % des personnes actives, après avoir terminé l'école primaire et/ou l'école secondaire, n'avaient pas poursuivi leur formation;
- moins de 28 % avaient terminé les examens de fin d'apprentissage (3000 à 4000 interrompent chaque année l'apprentissage qu'ils ont commencé pour choisir un métier ne requérant pas de formation).

Au total, on s'aperçoit que la Suisse est le seul pays au monde qui a vu augmenter en termes absolus l'effectif de sa main-d'œuvre non qualifiée au cours de ces dernières années (la stabilisation de la main-d'œuvre étrangère a dû ralentir ce processus). Et l'auteur de souligner : « Des enquêtes sociologiques ont démontré que la raison de cette regrettable évolution ne résidait pas dans un manque de capacité, mais dans une certaine conception du travail et dans le désir de gagner de l'argent le plus rapidement possible ».

4. A l'exception des écoles primaires et secondaires au niveau desquelles, du fait de la scolarité obligatoire, la demande d'enseignement est identique à la demande de personnes dotées de formation, on constate que les chiffres, ou plutôt les tendances générales qu'ils reflètent, indiquent une pénurie toujours plus accentuée de main-d'œuvre qualifiée. La considération est valable, note le professeur Kneschaurek, tant pour les travailleurs spécialisés qui ont terminé un apprentissage que pour les diplômés des hautes écoles.

Les constatations ci-dessus imposent bien une réflexion sur les priorités politiques qui doivent guider des réformes scolaires telles que nous les analysons brièvement dans notre éditorial. Si l'on veut pourtant se livrer à une comparaison des structures à l'étude ou en place dans les cantons romands (Cycle d'orientation introduit à Genève en 1962 et généralisé en 1968, expérimentation

de classes à niveaux dès 1969 à l'école secondaire régionale de Neuchâtel, zone pilote de Rolle dans le canton de Vaud — quatre classes de vingt-trois à vingt-quatre élèves de dix ans — soumise à un régime de scolarité de neuf années obligatoires, le nouveau cycle d'orientation valaisan, actuellement en discussion devant le Grand Conseil, et groupant tous les garçons et toutes les filles âgés de douze à quinze ans, le projet de la commission de la Société pédagogique jurassienne pour la réforme des structures scolaires), on pourra se reporter aux ouvrages suivants qui permettent de faire le point des structures actuelles, en cours d'expérimentation et à venir :

- a) « Changer l'Ecole », rapport présenté à la Société pédagogique jurassienne (janvier 1972);
- b) « Stratification socio-culturelle et réussite scolaire », Philibert Perrenoud (1970, Publications de l'Ecole des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne);
- c) « Notes sur l'accès et l'adaptation des élèves (dix-treize ans) à l'école secondaire » (1970, Université de Lausanne, Cours de psychologie différentielle scolaire I, J.B. Dupont);
- d) « Statistiques scolaires 1970-1971 » (1971, Département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud);
- e) « Aisance et privations » N° 1 à 6 (1969, Mouvement populaire des familles);
- f) « Vues prospectives », Samuel Roller (1971, Rapport de l'IRDP, 71.04).

Symptomatique

Deux faits : il y a quelques jours un « cadre » de la Régie Renault est enlevé en France et le magazine économique allemand « Capital » publie dans son numéro de mars neuf recommandations aux « managers » contre les enlèvements. L'auteur de ces recommandations est M. Häring, chef de la « Kripo » (Kriminal-Polizei) de Munich.

CINÉMA

Le Chagrin et la Pitié

Quatre heures d'écran pour entendre des témoignages sur la résistance française : dans ce film, aucune action héroïque, aucun exploit; des hommes, des femmes, parlent autant avec leur visage qu'avec les mots (on retrouve les possibilités admirables de la télévision). Or ce film exceptionnel, si dépouillé dans son écriture, attire un large public; une fois de plus le talent fait éclater les formules-recettes traditionnelles. C'est un film bouleversant. Une exceptionnelle leçon sur la « comédie humaine ».

« Comédie » que les imageries de la propagande (la jeunesse saine, Maréchal nous voilà, le retour à la terre) quand elle s'est défaite sous la pression de l'événement, « comédie » des hommes qui lancent des formules définitives devant des congrès d'assis, « comédie » des discours virils, « comédie » des hommes qui, après coup, refont leur passé.

Et pourtant les témoignages de Mendès-France, du biologiste Lévy, des paysans auvergnats, rappellent que sous cette « comédie » l'enjeu était capital : celui du respect de l'homme et de sa liberté.

Le sérieux et le dérisoire de cette « comédie » ne sont donc pas contradictoires. Ils coexistent. De cette coexistence se dégage une leçon : il n'y a pas de raisons d'être politiques à chercher dans des idéologies, viriles, exaltantes, paternalistes, totalitaires, auxquelles on s'identifierait. Elles ne sont pas le remède à la veulerie, la lâcheté, la complaisance.

Il y a en revanche des valeurs simples (liberté, antiracisme, courage politique ou physique) qui exigent l'engagement ; un engagement qui soit fait de simplicité et de fraternité. Ce ne sont pas là des mots. L'idéal d'un socialisme humain, démocratique, sous-tend ce film de notre histoire contemporaine.

Un pays à vendre

Ainsi donc le Conseil national recommande de repousser l'initiative pour l'interdiction des exportations d'armes. Par 114 voix contre 38.

Ce qui appelle un premier commentaire : tant l'AZ (socialiste zurichois) que la *Libera Stampa* (socialiste tessinois) que *Die Tat* (indépendant zurichois), ce dernier par la plume de son rédacteur en chef, le conseiller national D' Biel, prennent position *en faveur* de l'initiative. Or le seul groupe socialiste dispose d'une soixantaine de sièges au National... 60 — 38 = 22... Où étaient les vingt-deux représentants socialistes manquants à l'appel ou comment ont-ils voté ? Se sont-ils abstenus ? Figurent-ils parmi les cent quatorze ?

Passons. Je lis dans l'AZ du 8 mars, sous la plume du conseiller national Renschler, un article intitulé *Une politique de profit au lieu d'une politique de paix* :

« Vingt orateurs ont pris la parole, au Conseil national, lors de l'entrée en matière sur la question d'un contrôle accru des exportations d'armes. La majorité approuvait le maintien de ces exportations d'armes. Leurs arguments peuvent se résumer de la manière suivante : la défense nationale rend une armée nécessaire; cette armée doit être équipée en armés, et c'est pourquoi nous avons besoin d'une industrie privée d'armements, dont l'existence se trouverait à son tour mise en question, si elle n'a plus la possibilité d'exporter.

» Quant à moi, je tire de cette argumentation une conclusion différente : à savoir que notre défense nationale dépend apparemment des marges de profit de l'industrie privée. Si cette industrie privée n'est plus rentable, à la suite d'une limitation plus rigoureuse des exportations, elle renoncera à son activité. Or à mes yeux, c'est risquer trop que de chercher dans les profits de l'industrie des armements la garantie de notre sécurité et de l'indépendance de notre pays. J'aime mieux faire confiance à une politique active de paix.

» Mais une telle politique est difficilement conciliable avec des livraisons d'armes à des pays étrangers. Elle ne saurait inspirer confiance. Et dès lors, elle porte atteinte à la foi que l'on peut avoir dans notre neutralité. Supposons par exemple le cas d'un pays sous-développé, à qui nous aurions livré des armes, qui se trouverait en guerre, et où, dans le cadre d'une politique de paix, nous prétendrions intervenir par le moyen d'actions humanitaires ! (...)

» Dans l'ensemble, le projet de loi du Conseil fédéral ne prévoit pas de contrôle plus sévère en matière d'exportations (...) Quant aux nombreuses modifications proposées par le groupe socialiste, visant toutes à limiter les exportations et à donner satisfaction dans une large mesure aux promoteurs de l'initiative, elles ont toutes été repoussées par la majorité bourgeoise du Conseil national (...) La politique de profit l'a emporté sur la politique de paix. Ce n'est pas la moindre des raisons pour lesquelles la fraction socialiste a décidé, à une majorité des deux tiers, de soutenir l'initiative pour l'interdiction des exportations d'armes. »

Ville à vendre, s'écria Jugurtha en quittant Rome, et qui serait bientôt vendue si elle trouvait acheteur !

Aujourd'hui, l'acheteur se présente... Après le vote du National, c'est à nous, membres du souverain, de choisir.

SOCIOLOGIE

La sociologie au FNRS : entre l'humanisme antique et l'aluminium

Le Conseil de fondation du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS) a nommé en décembre 1971 le professeur Walter H. Ruegg membre du Conseil national de la recherche, en qualité d'expert pour la sociologie. Cette décision, rendue publique par la presse à la mi-février,

a suscité quelques remous dans les milieux intéressés et au sein de groupements représentatifs comme l'Union nationale des étudiants de Suisse ou la Société suisse de sociologie.

Au centre des discussions, la personnalité et les compétences du nouvel expert. Professeur ordinaire de sociologie depuis 1962 à l'Université Johann Wolfgang Goethe à Francfort-sur-le-Main, Walter H. Ruegg a soutenu à Zurich une thèse de doctorat, puis une dissertation donnant accès à l'enseignement universitaire, consacrées, l'une à Cicéron, l'autre à l'humanisme.

Recteur d'Université à Francfort de 1965 à 1969, il a enfin conquis une certaine notoriété par la publication à Zurich d'un ouvrage « Die studentische Revolte gegen die bürgerliche Gesellschaft », dont les thèses conservatrices et réactionnaires à l'égard des mouvements étudiants ont suscité de nombreuses critiques et protestations. Le texte suivait diverses publications notamment sur l'aluminium (alors qu'il était membre du conseil d'administration d'Alusuisse).

Résolument rangé à droite, en raison notamment de ses vues sur la jeunesse et l'Université, le professeur Ruegg a été également l'an dernier candidat à la direction générale de la Société suisse de radiodiffusion, mais candidat malheureux, malgré les appuis non négligeables qu'il avait obtenus de divers groupes de pression économiques et politiques, particulièrement en Suisse allemande. La recherche sociologique, comme la plupart des recherches en sciences humaines, dépend en Suisse pour une part essentielle des crédits du Fonds national. Indépendants formellement de tout contrôle extérieur, les experts de cette institution ont la liberté d'accepter ou de refuser les projets qui leur sont soumis, sans jamais être tenu d'indiquer leurs critères de jugement et les motifs de leurs décisions. On comprend dès lors l'inquiétude qui règne chez les sociologues suisses. Non seulement en raison des opinions affichées par le nouvel expert du Conseil national de la recherche, dont ils dépendront. Mais au vu aussi d'une œuvre sociologique, fort mince au sens

strict du terme (notamment quant à l'expérience de la recherche empirique), puisqu'elle se réduit à un seul ouvrage qui, sous le titre « Soziologie », reproduit une série d'émissions faites à la télévision bavaoise.

C'est donc sans forcer la vérité que deux cent cinquante étudiants, assistants et chercheurs en sociologie ont envoyé au FNRS et à la presse une protestation, estimant que « la nomination du professeur Ruegg représente... un véritable affront à l'égard des centres de recherche et de formation sociologique et risque d'entraver considérablement le développement futur de cette discipline en Suisse. »

Au-delà de ce cas précis, c'est une fois de plus tout le problème de la gestion du Fonds national qui est ainsi remis en cause; une gestion qui revêt, surtout dans le secteur des sciences humaines, selon de nombreux chercheurs, un caractère autocratique. Est-il concevable, notamment dans ces derniers domaines, que les experts de qui dépendent l'avenir de larges secteurs de la recherche en Suisse, puissent être nommés sans que les associations et les milieux professionnels directement concernés soient informés ni consultés et sans qu'ils puissent déposer de recours? Est-il normal que les décisions de ces experts soient prises sans que les requérants du Fonds national puissent connaître les motifs de l'acceptation ou du refus de leurs projets? Est-il admissible que le Fonds national reçoive de la Confédération une subvention annuelle de 90 millions en 1974 (60 millions en 1969) et la gère sous l'unique responsabilité d'un petit groupe d'experts qui se cooptent, dans le meilleur style du patriarcat du XVIII^e siècle? De telles questions ne concernent pas que les boursiers du Fonds, mais l'ensemble de la collectivité. Souhaitons donc qu'à la petite question écrite déposée par deux conseillers nationaux le 8 mars 1972 à propos de la nomination d'experts responsables d'une discipline au sein du FNRS, le Conseil fédéral réponde en reconnaissant la nécessité d'une révision en profondeur des méthodes et des structures de cette institution.

D'abord mettre sous toit, ensuite discuter de la couleur de la tapisserie

Pendant huit ans, à quelques-uns, nous avons fait vivre DP au rythme de vingt numéros par an. Aujourd'hui où la périodicité s'accélère, où DP devient hebdomadaire, où sont courus des risques nouveaux, il faut dire les raisons que nous avons de souhaiter que réussisse l'entreprise.

Tout d'abord, c'est un quitte ou double. Dans la mise, il y a donc tout ce qui a été en huit ans rassemblé, non seulement une modeste réserve financière (qui permet plus facilement de faire le saut), mais aussi tout un regroupement de lecteurs. Ces liens ne doivent pas être distendus.

DP hebdomadaire garde, tout en se transformant, des caractéristiques de bimensuel :

Le journal est toujours discuté dans des groupes régionaux (qui s'élargissent; saluons l'entrée en scène des Jurassiens et des Fribourgeois); le travail est fait toujours avec le même désintéressement; et les deux « permanents », quoique rétribués, participent du même état d'esprit, n'étant économes ni de leur temps, ni de leur peine.

Les thèmes de DP sont toujours d'actualité. Ils ont été rappelés dans le pré-lancement : fonds d'investissement syndical, service militaire différencié, « programme minimum », réforme scolaire, etc... Naturellement il ne s'agit pas de ne parler que de ça. Mais ces objectifs doivent animer régulièrement le commentaire de l'actualité.

L'essentiel, pourtant, c'est d'exister. Enorme lapalissade, bien sûr : pour agir, il faut exister. En matière de presse toutefois, cela signifie des choses très précises. On peut discuter sur le choix d'un caractère, la largeur des marges ou la qualité du papier; on peut disputer sur tel article, chipoter sur un mot pas clair ou trop savant. C'est bien; ces critiques sont nécessaires pour l'amélioration de l'entreprise.

Mais pour un journal de gauche, indépendant, soutenu par aucun groupe économique, il faut vivre avant de philosopher. Son droit à l'existence, DP le revendique au nom de ce qu'il a entrepris jusqu'ici; au nom de la nécessité de créer, à côté de la presse quotidienne, où des journaux sont en situation de monopole dans la majorité des cantons romands, une autre presse; c'est-à-dire, en un certain sens, une « contre-presse ».

En fin de compte, le problème se résume à ceci : dans des circonstances politiques données, est posée parfois la question : où telle chose pourrait-elle être dite? Exister, c'est pouvoir répondre à cette question; c'est être un support; en langage de journaliste et d'architecte, c'est avoir des « colonnes ».

Au moment où des équipes rajeunies font exister DP hebdo, au moment où la campagne d'abonnement sera vitale, je voulais, m'autorisant du fait que j'ai beaucoup travaillé pour ce journal, souhaiter que les efforts de tous aillent à l'essentiel : d'abord mettre sous toit.

A. Gavillet

JURA

Un effort gigantesque

« Constatant que le réseau routier jurassien est délaissé et que, sans un effort gigantesque, le retard ne sera jamais rattrapé », vingt-sept membres de la députation jurassienne, de toutes tendances et de tous les districts du Jura et de Bienne, ont demandé par voie de motion un crédit de 40 millions destiné à l'amélioration des routes du Jura. Le Rassemblement jurassien organise le samedi 18 mars une manifestation populaire pour soutenir cette démarche.

Il s'agit donc de distraire au profit du Jura une part équitable de la manne fédérale (près de 200 millions ces dernières années) consacrée aux autoroutes et à leurs voies de raccordement aux communes bernoises.

Sans spéculer sur la répartition géographique de ces hypothétiques crédits, il faut souhaiter que l'on découvre bientôt l'inutilité des querelles au sujet de la future « Transjurane » pour s'attacher plutôt à concevoir et à réaliser une route « interjurane » ; celle-ci devrait mettre en relations directes et étroites toutes les parties du Jura et empêcher son écartèlement entre les pôles urbains extérieurs.

FRIBOURG

Fort de tabac

Michel Sudan, stagiaire journaliste à « La Liberté », a reçu le 29 février une lettre expresse et recommandée lui annonçant qu'il était congédié à partir du 1^{er} mars... Selon une formule merveilleuse assortissant la notification du renvoi, l'administration était prête à donner oralement quelques-unes des raisons qui l'avaient conduite à prendre cette décision.

Oralement, bien sûr, car il y a des choses qu'il vaut mieux ne pas écrire ! Par exemple que l'on n'a pas apprécié, en son temps, que Michel Sudan

ait participé à un congrès du Parti socialiste fribourgeois, ni plus récemment qu'il ait collaboré au journal de carnaval « Le Rababou », réalisé à l'imprimerie Saint-Paul, qui est aussi celle de « La Liberté ».

Ce congé intervient un mois après ledit carnaval. On veut croire que « La Liberté » n'a pas spécialement cherché à faire plaisir à M. Pierre Glasson qui, autorisé à se prévaloir du grade de général pour accompagner le corps de musique de Fribourg, « La Landwehr », lors des fêtes organisées à Téhéran en marge de celles qui se déroulaient à Persépolis, avait été satiriquement égratigné par « Le Rababou ».

NEUCHÂTEL

La distribution des cartes

Les élections municipales sont pour début mai dans le canton de Neuchâtel. Quelques affiches ont déjà fait leur apparition. Un « jeune cadre dynamique » semble dire avec assurance que son avenir est radical. Une fleur enfantine philosophe: vivre et s'épanouir avec le parti libéral. La gauche, publicitairement, est encore absente.

Récemment, des commentaires de journalistes ont modifié le climat et tendu des nerfs. Il n'est pas sûr que leurs remarques étaient infondées.

La bourgeoisie paraît admettre une redistribution des cartes à l'exécutif de Neuchâtel-Ville (deux socialistes sur cinq, au lieu d'un seul). Tout en éprouvant des difficultés à se libérer de ceux de ses représentants qui devraient s'en aller.

A La Chaux-de-Fonds, des changements sont peu vraisemblables. Les socialistes du Haut avaient consenti, il y a quatre ans, cette représentation équitable de la droite (deux sièges sur cinq au lieu d'un seul) que les socialistes du Bas revendiquent.

Un problème se pose toutefois: les radicaux de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel portent en liste des collaborateurs de « Réaction ». Oppor-

tunisme électoral ou choix politique ? On peut penser que Maurice Favre, apôtre de la décriminalisation de l'avortement, doit en être désolé, alors que le conseiller d'Etat Grosjean et le conseiller national Richter, chauds partisans dit-on de cette expérience de « renouveau » de la droite, doivent plutôt s'en réjouir.

Pas de changements probables au Locle, également. La création d'une section du Parti radical a fait long feu: jamais les radicaux n'ont eu si peu de suffrages, lors des dernières élections nationales, que depuis qu'ils ont annoncé qu'ils voulaient s'implanter dans ce district... La seule question qu'on peut se poser est de savoir si les socialistes accepteront que les populistes présentent à l'exécutif communal pour la quatrième ou la cinquième fois leur secrétaire politique, le député Frédéric Blaser: est-il possible de travailler éternellement avec une personne qui commence toujours par dire, à propos de n'importe quel projet: « non » ? Non !

BERNE

De l'initiative privée

Les grandes entreprises de distribution et les responsables de leur politique d'implantation peuvent se le tenir pour dit: le « peuple consommateur » plébiscite les centres d'achats situés à la périphérie des villes, mais le peuple tout court refuse les projets de tels shopping-centers. Telle est l'inconséquence du citoyen-consommateur, mise en évidence par le scrutin communal du 5 mars dernier à Berne. Par 24 900 non contre 14 200 oui, les citoyens et les citoyennes de la commune ont rejeté le plan du Thoracker, privant ainsi en principe la Ville fédérale du palais des congrès et de l'hôtel imaginés par la Société Mövenpick, ainsi que d'un centre commercial régional de 36 000 m² de surface de vente (avec un grand magasin Globus et deux supermarchés Coop et Migros comme pôles d'attraction).

La bataille électorale a été engagée au dernier moment par des opposants, auxquels les partisans du projet, sûrs de leur affaire, n'étaient manifestement pas préparés à répliquer. Données à peine une semaine avant la votation, les consignes de vote des partis et groupes divers étaient toutes négatives à deux exceptions près : celle du PAB, qui a octroyé un bien faible appui à « sa » municipale installée à la Direction des travaux publics, et celle du Parti socialiste, qui pensait sans doute au projet de Coop Berne (Migros Berne n'a, pour sa part, pas eu droit aux mêmes égards de la part des indépendants locaux qui ont laissé non sans ostentation le vote libre). Quant aux « Naturschützer », désormais grands défenseurs de l'environnement, indignés par les dimensions du shopping-center planifié (une fois et demie Spreitenbach), par les quatre mille places de parcage prévues et par les multiples voies d'accès correspondantes, ils ont démontré avec éclat l'incontestable impact actuel de l'argumentation anti-pollution.

A noter une incohérence supplémentaire de l'affaire Thoracker : la votation de dimanche dernier n'aura probablement qu'une conséquence désagréable sur le plan pratique. Car l'affectation des surfaces au sol était devenue définitive après une précédente votation populaire (28 juin 1970) : des bureaux prendront donc la place des magasins nécessaires aux vingt mille habitants qui résideront au Murifeld ces prochaines années.

Quant au Palais des Congrès, en vue de la construction duquel le peuple avait accepté une participation financière de la commune, il sera bâti de toute manière avec, ou plus vraisemblablement sans, l'argent de M. Uli Praeger. Et la collectivité paiera tout entière la jonction Thoracker.

On sourit du côté de Brügg/Bienne, où Carrefour ouvre le 15 mars son deuxième hypermarché de Suisse, et dans les communes avoisinantes de Berne, qui font assaut de propositions de terrains pour un shopping-center, avec en prime la possibilité d'ouvertures nocturnes.

VAUD

Travail temporaire : un pavé dans la mare

Le travail à temps partiel est un phénomène de notre époque.

La pénurie de personnel, la nécessité de limiter le nombre de travailleurs étrangers ont conduit les employeurs à s'assurer les services de personnes disponibles à l'heure, à la journée ou pour des périodes plus ou moins longues.

D'autre part, un réservoir de main-d'œuvre disponible était constitué par des femmes mariées peu chargées d'obligations familiales, des jeunes entre deux emplois, etc.

Cette situation a été jusqu'à maintenant exploitée par des bureaux privés qui retiennent la part du lion sur les salaires, prélèvement assorti de conditions restrictives en cas de transformation en contrat fixe des relations temporaires de travail. Ce monopole va-t-il prendre fin ? Le Canton de Vaud vient de décider de mettre gratuitement ses offices cantonal et communaux du travail, de même que les conseils de ses orienteurs professionnels, à disposition des employeurs et employés intéressés par le travail temporaire, et ceci pour toutes les professions.

Il faudrait que cette initiative soit largement connue, et imitée, afin que soit mis un certain ordre dans le domaine du travail temporaire; quitte à ce que soit renforcée pour cela la base légale permettant aux pouvoirs publics d'intervenir.

GENÈVE

Une place à prendre

Qui mettra la main sur les centres de loisirs de quartiers genevois ? La bataille qui s'engage à leur sujet est en tout cas significative de leur importance. Après avoir été quelque peu en réserve,

« La Voix ouvrière », par la plume de Pierre Karlen, vient de prendre la défense du centre le plus menacé, celui de La Jonction; « Communauté », hebdomadaire du parti chrétien-social, a consacré récemment un éditorial aux mouvements de quartiers.

Les précautions de 1964

Une face du problème est claire : les centres de loisirs échappent peu à peu au contrôle direct des autorités. En 1964 pourtant, à leur création, toutes les précautions avaient été prises (voir à ce sujet « Les Centres de Loisirs » aux Editions Adversaires) : subventionnés par le canton pour le salaire des animateurs et par les communes pour le loyer et l'exploitation, les centres étaient, à Genève, placés sous la responsabilité d'associations locales de tout repos; grâce aux délégués des associations de quartiers, des commerçants, le Parti radical était l'épine dorsale de ces groupements, avec l'aide de personnalités rassurantes, du maître principal aux délégués des paroisses.

L'ouverture

Depuis lors, la composition de ces comités a changé. Sous le signe d'une plus grande ouverture, rendue nécessaire par la difficulté du dialogue avec les utilisateurs, une place a été faite à des apprentis, à des étudiants soucieux de l'animation de quartier, de service civil. Sous leur impulsion, les membres des centres de loisirs participent aux actions qui, à La Jonction, aux Pâquis, aux Eaux-Vives, sont menées pour les espaces verts, contre les augmentations de loyers...

C'est en ville de Genève où cette tendance est la plus marquée que la réaction des autorités a été la plus vive. L'offensive est menée par les radicaux et par le conseiller administratif Buensod (démocrate-chrétien). Les subventions ne sont débloquées que mois après mois, les locations de salles doivent obtenir l'approbation de l'autorité qui espère un jour municipaliser les centres.

LOGEMENT

Une protection illusoire

A la suite de la votation acceptant l'article constitutionnel sur la protection des locataires, le Conseil fédéral a rendu public (avec une rapidité qui a fait l'admiration des journalistes) l'avant-projet d'arrêté fédéral urgent qui est censé permettre l'application des principes de protection acceptés par le peuple à une écrasante majorité.

Si l'on se réfère aux grandes lignes de cet avant-projet tel qu'il a été présenté par la presse, on peut admettre qu'il constitue un progrès notable par rapport à la situation actuelle qui laisse le locataire entièrement à la merci de son propriétaire quant aux hausses qui lui sont notifiées.

Cet avant-projet reprend certains des principes du régime de la surveillance des loyers qui n'avait connu qu'une existence aussi provisoire qu'éphémère.

Mais une véritable protection contre les loyers abusifs ne doit pas seulement reposer sur des principes définissant les abus et permettant au locataire de saisir un office de conciliation ou un juge. Ce qui importe et qui est essentiel pour parvenir à une certaine efficacité, c'est que les locataires puissent saisir les organes compétents sans avoir à craindre de repré-

sailles de la part du propriétaire, même à longue échéance. Or la protection offerte à cet égard aux locataires par l'avant-projet paraît illusoire.

En effet le locataire qui obtiendrait, selon l'avant-projet, gain de cause contre le propriétaire, est protégé uniquement pendant un délai de deux ans, au cours duquel il est prévu qu'il n'y a plus de résiliation possible du bail. Mais après ces deux ans ? Une résiliation ordinaire du bail à son échéance reste possible. Et face à une telle résiliation le locataire ne disposera d'aucune protection, en dehors des ultimes prolongations très restrictives prévues par le Code des obligations.

Quant aux locataires qui n'auraient pas obtenu gain de cause, ils ne paraissent même pas pouvoir bénéficier de la moindre protection contre les repréailles du propriétaire, même pas du délai de grâce de deux ans.

Le ver est donc déjà dans le fruit, avant même qu'il ait mûri. Il faut donc l'en extirper pendant qu'il est encore temps, en attirant l'attention des intéressés et des instances consultées, afin qu'ils puissent réagir efficacement.

Aucune protection des locataires ne peut être efficace si elle n'est pas assortie de dispositions limitant le droit de résiliation, sans limitation dans le temps. Les ordonnances antérieures sur le contrôle des loyers, puis sur la surveillance, étaient parfaitement cohérentes sur ce point.

Elles étaient assorties de dispositions précises sur la limitation du droit de résiliation, ne permettant que les résiliations justifiées par des circonstances énumérées restrictivement. Le congé donné sans motif justifié, à la simple échéance du bail, pouvait toujours être annulé. A défaut de solutions semblables, sans limite de temps, on peut être certain que la grande majorité des locataires frappés d'augmentations abusives de loyer ne prendront pas le risque de faire usage de leurs droits. Si les locataires n'ont pas l'assurance, sauf justes motifs, d'échapper à un congé, même retardé de deux ans, il est bien évident qu'ils préféreront s'incliner devant les exigences de leurs propriétaires.

Cet élément n'est pas le seul de l'avant-projet à mériter la critique et la discussion, mais il s'agit d'un des points les plus essentiels. S'il n'est pas résolu de manière pleinement satisfaisante, l'avant-projet et la législation à venir seront vidés de toute substance. Il est inutile d'édifier en faveur des locataires une splendide ligne Maginot si les propriétaires sont d'ores et déjà assurés de pouvoir la contourner !

Cette insuffisance, parmi d'autres, du texte proposé par le Conseil fédéral, suffit à justifier une réaction populaire nette; nous pensons à la décision du Mouvement populaire des familles de lancer une initiative fédérale sur le sujet, qui mérite d'être prise d'emblée en considération.

Mattmark et la faute grave

Nous avons pour principe à DP de ne pas intervenir pour estimer trop clément ou trop rigoureux un jugement pénal sans avoir assimilé l'ensemble du dossier. Le tribunal n'a pas retenu de faute grave contre les inculpés, responsables du chantier de Mattmark. Soit !

Mais c'est l'occasion de rappeler que dans le do-

maine des assurances sociales la notion de faute joue un rôle essentiel et qu'en application de la LAMA, la Caisse nationale et la jurisprudence des tribunaux en font durement et souvent injustement supporter les conséquences mêmes à des innocents.

C'est ainsi que si un accident de travail mortel est dû, pour une part, à une faute (négligence dans les précautions prises, taux d'alcool trop

élevé, etc.) la rente servie à la veuve et aux enfants est réduite proportionnellement à la gravité de la faute. La réduction va parfois jusqu'à 40 %. Il n'y a pas eu de faute punissable à Mattmark. Admettons ! Mais chaque année des femmes et des enfants subissent, mois après mois, sur de modestes rentes une punition pour la faute que l'époux et le père a commise et qu'il a payée (cela ne suffit donc pas ?) de sa vie.